

LIVRET D'ACCUEIL

SUBAQUA CLUB PERSAN BEAUMONT

Plongée passion depuis 1976



2025 - 2026

www.scpb.org

Club FFESSM N°07.95.0249

LE CLUB

Généralités

Sous le couvert de la direction départementale de la jeunesse et des sports, le **Subaquaclub Persan Beaumont** est une association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et affiliée à la Fédération Française d'Etude et de Sports Sous-Marins (FFESSM) depuis septembre 1976.

L'ensemble du personnel d'encadrement et d'animation est entièrement bénévole.

Membres du Comité Directeur

Président : **WEXSTEEN Fabien**
Trésorier : **REY Nicolas**
Secrétaire : **SCHINKLER Estelle**
Secrétaire adjoint : **GRELLIER Xavier**
Matériel : **LLOP Romain**
PASTRE Céline
Communication : **DUMEAUX Aurore**
Membres : **SOBILO Grégory**
EL KHALLAF Coralie
FLE Franck

Responsables de groupes et d'encadrement

Le club se partage en groupes de travail se classant par niveaux

Groupe N1	Groupe N2	Groupe N3	PSP	Divers
Cédric Franck Paul Patrick L.	Jean-Louis Romain Boudali Pascal	Isabelle Xavier Miguel	Nicolas Marie	Fabien (initiateurs) Armelle (BIO) Patrick T. (RIFAP) Patrick L. (Nitrox)

Tarifs saison 2025 / 2026

Adhésion adulte (à partir de 16 ans) * 328 €
Adhésion jeune (14 à 15 ans) * 237 €
Adhésion simple (sans piscine) : 163 €
Adhésion encadrement * 128 €
Licence passager adulte (non adhérent) : 50 €

* Comprend la cotisation club, la licence FFESSM & l'assurance « Loisir 1 »

Horaires d'entraînement à la piscine

Tous les Mardis soir de 20h00 à 22h30.

L'entraînement débute à 20h30.

**Sous réserve de la présence d'un moniteur
sur le bassin**

**Une séance de nage avec palmes est
proposée en plus 1 fois /mois le jeudi de
20h à 22h (sur inscription)**



Extrait du règlement intérieur

Article 1 : Inscription

- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la plongée en scaphandre délivré **par votre médecin ou un médecin fédéral** datant de moins de trois mois le jour de l'inscription (modèle sur le site www.scpb.org , rubrique "inscription")
- Règlement de la licence et de la cotisation.
- 1 photo d'identité et la fiche d'inscription complétée.

Article 2 : Règlementation

- Respecter le règlement intérieur de la piscine.
- Tout participant doit être intégré dans un groupe.
- **Il est interdit de faire de l'apnée seul** et en dehors des cours encadrés.
- En cas d'accident, prévenir un responsable.

Article 3 : Accès au bassin

- L'accès au bassin n'est autorisé qu'aux adhérents et sous réserve de la présence d'un moniteur.

Article 4 : Matériel

- L'utilisation des palmes longues ou en époxy est déconseillée.
- Le matériel de plongée du club ainsi que celui de la piscine doivent être traités avec le plus grand soin.
- Le matériel personnel est sous la responsabilité de son propriétaire.
- Prêt du matériel (voir chapitre matériel).

Matériel

Responsables : Romain LLOP et Céline PASTRE

L'équipe du matériel, composée de bénévoles, a en charge, pour votre confort et votre sécurité, l'**entretien courant du matériel (compresseur, détendeurs, stabs ...)**. Conformément à la réglementation, les blocs et détendeurs sont contrôlés régulièrement par des organismes habilités.

L'équipe matériel s'occupe également le **gonflage des blocs** que vous utilisez les mardis ou lors des sorties club. Enfin, ils remettent le matériel emprunté en fin de séance. Pour leur faciliter le travail, nous vous remercions de venir prendre le matériel au local entre 20h30 et 21h00 et de le rapporter au plus tard à 22h15 en pensant à resserrer les sangles de stabs et de blocs.

Attention, les blocs sont munis d'étiquettes à retirer avant de plonger. Leur absence indique à l'équipe du matériel quels sont les blocs à gonfler.

Prêt du matériel du club ou location (Réglementation fédérale)

Si un adhérent souhaite utiliser le matériel en dehors de l'activité hebdomadaire du club et des activités en milieu naturel organisées par le club, il faut :

- Qu'il possède au moins la qualification de plongeur autonome niveau 3.
- S'engage par écrit à respecter les dispositions de l'arrêté de 1998.

Tarif des cautions :

Bloc :200 €
Détendeur : 150 €
Stab : 150 €

Séances fosse

Le 2^{ème} jeudi de chaque mois, le club se déplace à la fosse de Villeneuve la Garenne (3 fosses de 5m, 10m et 20m ainsi qu'un bassin d'échauffement)

Adresse : UCPA - Aqua92
119 Boulevard Charles de Gaulle
92390 VILLENEUVE LA GARENNE
Tél : 01 40 85 81 28

Horaires : 21h00 à 22h00.

Accueil à partir de 20h00 et mise à l'eau à 20h30

Tarif : 14€ / séance. Tarif personne extérieure : 18€ / séance.

Inscription et paiement d'avance :

Inscription sur l'adresse mail du club (scpb95@gmail.com) et paiement avant la séance, via lien Hello Asso (de préférence), ou tout autre moyen de paiement.

Covoiturage : Certains adhérents se rejoignent à la piscine afin de se rendre ensemble à la fosse. Renseignez-vous autour de vous.

Note : Toute inscription à la fosse est définitive et aucun remboursement ne pourra être demandé (sauf raison médicale sur présentation du certificat médical)

Merci de prévenir au plus tôt car les moniteurs bénévoles se déplacent en fonction du nombre de plongeurs à encadrer

Informations générales

- **Baptême** : Baptême accessible à tous, pour ce faire, vous devrez impérativement vous inscrire pour bénéficier d'une assurance club. Une fois le baptême terminé, **la sortie du bassin est obligatoire.**

- **Sécurité** : Dans un souci de sécurité, **personne ne doit se trouver au bord du bassin avant 20h30.** De même, les non adhérents au club de plongée ne sont pas admis sur le bassin.

- **Adhérents mineurs** :

Les mineurs étant sous la responsabilité du club ne pourront quitter la piscine qu'en présence d'un de leurs parents.

Il sera nécessaire aux mineurs de fournir une autorisation parentale pour chaque fosse.

Pour les sorties club, la présence d'au moins un des parents est obligatoire.

- **Sorties, manifestations** :

Vous serez informés des diverses manifestations et sorties lors d'une réunion d'information en début d'année puis par mail et/ou groupe Whatsapp des adhérents. Vous pourrez également consulter le calendrier du club sur notre site internet : <http://www.scpb.org>

Chaque année, le 1^{er} mai, le club organise la descente de l'Oise en nage avec palmes (6,5 km, avec ou sans appui). Nous comptons sur votre participation.

- **A l'attention des débutants** : Chaque année, des sorties « Exploration » sont organisées par le club, **ces sorties sont ouvertes à tous les plongeurs, y compris les débutants.** Les conjoints et enfants y sont également les bienvenus.

Au préalable, des sorties en étang vous permettront de tester votre combinaison et de faire vos premières bulles en milieu naturel. N'hésitez pas à vous inscrire à ces manifestations : supers souvenirs garantis !

- **Biologie sous-marine** : Durant l'année, des **séances BIO** vous seront proposées pour vous permettre de mieux connaître le milieu sous-marin.

Le but est d'avoir une meilleure connaissance de l'environnement dans lequel vous allez évoluer.

Les membres du bureau espèrent que ce guide répondra aux questions des nouveaux adhérents.

N'hésitez pas à faire part de vos remarques et de vos suggestions ou interrogations auprès du comité directeur et de vos moniteurs.

Bienvenue dans notre club !

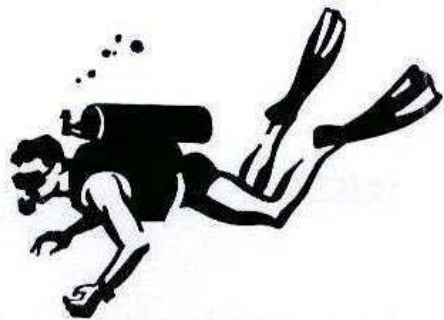
Pour tout renseignement, contactez

Fabien WEXSTEEN :

Fixe : 03.44.26.13.96

Mobile : 06.30.46.66.03

Email : contact@scpb.org



Subaqua Club Persan Beaumont

Centre aquatique intercommunal

4, route des prés de Thury

95260 Beaumont sur Oise

Les membres du comité directeur :

 Fabien WEXSTEEN Président	 Estelle SCHINKLER Secrétaire	 Nicolas REY Trésorier	 Xavier GRELLIER Secrétaire Adjoint
 Romain LLOP Matériel	 Céline PASTRE Matériel	 Aurore DUMEAUX Communication	 Grégory SOBILO Membre bureau
 Coralie EL KHALLAF Membre bureau	 Franck FLE Membre bureau		

